



Compte-rendu du CTL du 13 novembre 2018
TRAJECTOIRES ET COMMUNICATION

A nos déclarations liminaires voilà quelques éléments de réponse ou de communication sagement apportés par notre Directeur :

Voilà plusieurs instances que ce message raisonne : notre réseau évolue année après année avec un effort toujours constant en termes de diminution de nos emplois ce qui amènent obligatoirement nos services à travailler dans des conditions de plus en plus difficiles. Aussi, **d'après notre Directeur, il est temps de réfléchir à un réseau DGFIP différent** même si (malheureusement pour nous et nos envies de visibilité) le temps des annonces n'est pas arrivé...

Soyons tout de même rassurés, une fois ces annonces faites, place aux discussions (discussions, pas dialogue!) avec les organisations syndicales !

Et à lui de finir par cette évidence, plus propice aux échanges du jour : **nos modalités d'accueil devront évoluer encore, pour, à terme, n'exister que par l'accueil personnalisé sur rendez-vous et avec la fin du numéraire !**

Pourtant, encore en 2018, l'accueil en période de campagne recouvrement augmente, « augmente à la baisse » comme nous l'explique la Direction, de 8 %. Un concept bien intéressant que celui de « l'augmentation en baisse » et qui malgré son caractère à priori rassurant ne rend pas moins difficile le travail quotidien de nos agents surtout quand on sait que sur la même période le seul SIP de Calais, par exemple, augmente ses chiffres d'accueil de 46%!

Sans moyens humains, pour faire face +8 % ou +46 %, c'est grave pour nous !

Quant au Prélèvement à la Source et son impréparation, soyons là encore une fois rassurés : 93 % des collectivités locales de moins de 50 agents (soit environ 500 pour le Pas-de-Calais) nous ont donné l'assurance du bon fonctionnement des mises à jour nécessaires pour la mise en œuvre du PAS. Quant au niveau de préparation des entreprises (soit une paille dans ce dispositif!) notre direction n'a pas d'informations précises mais « tout est fait pour que **la trajectoire** se passe bien. »

Enfin, nous apprenons que M. Darmanin a rencontré en tête à tête notre Directeur. Nous, oiseaux de mauvais augure, qu'allons nous en penser ? Afin de pas trop extrapoler, demandons à M. Roulet de **communiquer**... Mais ce dernier regrette de ne pas avoir obtenu l'autorisation de pouvoir répondre à nos questions ! Nous devons donc encore veiller la presse pour en savoir plus. Pourtant ce n'est pas faute de le répéter :

NON COMMUNIQUER, c'est anxiogène et irrespectueux !

Ordre du jour :

- [Approbation du PV du CTL du 20 Septembre 2018](#)
- [Ponts naturels 2019](#)
- [Point d'étape relatif à la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous \(APRDV\) sur les sites de Montreuil, Bruay, Arras, Béthune, Saint Pol et déploiement de l'APRDV dans l'ensemble des SIP du département](#)
- [Bilan des entretiens professionnels 2018](#)
- [Mise en place d'un contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication](#)
- [Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours](#)
- [Questions diverses](#)

Procès-verbal du CTL du 20 septembre 2018 :

L'approbation est reporté au prochain CTL.

Ponts naturels 2019

Les dates proposées par l'Administration au titre des ponts naturels 2019 sont :

Vendredi 31 Mai 2019

Vendredi 16 Août 2019

Comme les années précédentes, **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a demandé à M ROULET d'offrir la seconde journée aux agents (la première étant couverte par la journée exceptionnelle d'absence) en reconnaissance de l'excellent travail effectué par tous les agents ces dernières années, et de la conscience professionnelle qu'il reconnaît aux agents dont il aura besoin encore une fois en 2019 pour accompagner la mise en œuvre du PAS et l'accompagnement de toutes les difficultés qu'engendrera cette nouvelle réforme !

Notre demande a de nouveau reçu aucune réponse défavorable.

Vos élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** ont voté contre cette proposition de ponts naturels. Bien sûr, cela permet d'éviter bien des polémiques dans les services au moment des plannings de congés ; mais nous aurions aimé, qu'en cette occasion, un message positif et reconnaissant soit transmis aux agents du Pas-de-Calais qui malgré le mécontentement qu'ils expriment face à des conditions de travail de plus en plus difficiles se retrouvent face à une direction insensible, sans moyens de dire merci.

Direction (nous en serons assurés plus loin dans cette instance : cf questions diverses sur les congés de fin d'année) qui, pourtant, sait compter sur ces agents afin que les objectifs ambitieux imposés aux SPF-E pour cette fin d'année soient atteints, et qui adressera prochainement un message au SIP et SIP-E sachant compter sur la conscience professionnelle des agents de ces services pour faire face à la mise en œuvre du PAS dès le 2 janvier 2019...

Vote :

	Pour	Contre	Absentention
SOLIDAIRES FIP 62		X	
FO	X		
CGT		X	
CGTUNSA/CFTC	X		

Point d'étape relatif à la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) sur les sites de Montreuil, Bruay, Arras, Béthune, Saint Pol et déploiement de l'APRDV dans l'ensemble des SIP du département

Depuis février 2018, l'accueil personnalisé sur rendez-vous a été étendu à de nouveaux services :

- SIP et SIE Arras
- SIP et SIE Béthune
- SIP-E de Saint-Pol-sur-Ternoise
- Trésorerie de Marquion
- Trésoreries rattachées aux SIP d'Arras et de Montreuil sur Mer à savoir Etaples, Le Touquet et Fauquembergues.

Une formation à destination des chefs de service, une e-formation des agents et une réunion de présentation ont été organisées avant la mise en place.

Un bilan de l'accueil sur rendez-vous au 15/10/2018 nous est présenté pour tous les services concernés au titre années 2017 et 2018 :

1817 RDV programmé par un agent du services ;

16 RDV programmé par un agent extérieur au services ;

131 RDV pris par internet par les usagers.

soit un total de RDV pour 2018 de 1964.

Il est prévu le déploiement de l'accueil sur rendez-vous pour les SIP et SIE du département non encore utilisateurs à compter de début janvier 2019.

Le déploiement de ce nouveau mode d'accueil à l'ensemble du département va surtout permettre à notre Direction de communiquer concrètement dessus :

- par une affiche apposée aux portes extérieures de nos centres invitant le contribuable à prendre RDV par internet ;
- par un totem posé dans les espaces d'accueil permettant aux contribuables de savoir où attendre en cas de RDV ;
- des affiches aux portes des bureaux ou box d'accueil.

Voilà un élément différent des années passées ! Si à ce jour la prise de RDV par internet reste minime, **communiquer** sur ce nouveau canal d'accueil risque d'entraîner son développement.

Durant ces deux premières années d'essai les services utilisateurs de ce nouvel applicatifs continuaient finalement à proposer et à assurer des RDV pour des dossiers dit complexes (RDV proposés pour la grande majorité au téléphone ou au guichet par les agents). Un plus offert par la mise en place de l'APRDV : un agenda électronique partagé pour quantifier la mission et pour une meilleure visibilité pour le service, rien de plus ! Pas d'effet sur la charge d'accueil !

Nos inquiétudes, si ce nouveau canal se développe, et qu'enfin l'utilisateur trouve comment accéder seul à une éventuelle prise de RDV, sont les suivantes :

- le contre appel, obligatoire sous 48 heures d'après les notes de la DG, « fortement préconisé » par le responsable de la Division assiette. Qui va passer ce contre appel, et combien de temps va-t-il durer alors que le contribuable s'attend à une prise de RDV ? Quand on sait qu'actuellement il est impossible pour certain standard ou certain service de faire face, par manque d'effectifs, à la charge téléphonique...

Sachez-le, ce contre appel a pour unique objectif d'éviter la venue physique de l'utilisateur !

Que la Direction tente de faire diminuer la charge d'accueil physique face à des équipes sous dotées n'est pas tellement choquante en soit, mais quand le but est de ne faire plus que de l'accueil sur RDV pris via internet quelle population sera encore laissée sur le mauvais côté du trottoir ? Et la mission de service public de cette façon sera-t-elle assurée ?

- la signalétique : deux ans qu'on en parle, enfin la direction y pense ! Encore qu'entre l'apposition d'affiche et une vraie réflexion sur la signalétique il y a un monde pour nous ! **Dans l'affichage ils y voient de la signalétique nous n'y voyons que de la communication !**

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 demande instamment la reprise des GT CHSCT « accueil » pour notamment réfléchir à la mise en place de l'APRDV dans l'ensemble de nos centres de tailles et de configurations diverses et aux populations économiquement et socialement différentes.

Nous rappelons que ce nouveau dispositif d'accueil est de la compétence des responsables de service, qu'il est neutralisable selon les besoins ou non du service alors nous interrogeons la Direction sur pourquoi imposer son déploiement total au 2 janvier 2019 ?

Pourquoi ne pas laisser ce choix aux responsables du réseau et de leurs équipes plus à même de décider de la bonne période d'utilisation ?

Petite victoire du pot de terre : il est laissé une plage allant du 2 janvier au 1^{er} mars aux responsables de service infra départementaux pour décider de l'ouverture de ce nouveau canal d'accueil.

Au delà du déploiement au département de l'APRDV l'objectif final de notre Directeur est en réalité la généralisation de cette typologie d'accueil en remplacement de l'accueil physique spontané, même si là encore, pour M ROULET, cela reste « une trajectoire, une réflexion dont il ne connaît pas encore le terme mais dont il faut commencer à discuter ».

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a voté CONTRE le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous car la généralisation nous semble impossible au vu de toutes les difficultés soulevées en effet chaque site à sa propre population, sa propre géographie qui n'est pas toujours adapté. De plus, on veut formaliser une méthode qui existe depuis très longtemps dans notre département. Enfin, la charge supplémentaire de travail pour les agents n'est pas mesurable.

Vote :

	Pour	Contre	Absentention
SOLIDAIRES FiP 62		X	
FO	X		
CGT		X	
CGTUNSA/CFTC			X

Bilan des entretiens professionnels 2018

En 2018, les agents ont continué à bénéficier d'un entretien professionnel sous réserve des aménagements concernant l'entrée en vigueur des nouvelles règles de gestion pour les tableaux d'avancement de grade dans les catégories B et C et des listes d'aptitude.

Les évaluateurs devaient compléter, dans le compte-rendu, l'aptitude de l'agent B ou C à exercer les fonctions du corps supérieur.

Les entretiens se sont déroulés du 24 janvier au 9 mars 2018.

1273 agents ont été évalués en 2018 à la DDFIP du Pas de Calais.

On constate une baisse des recours pour l'année 2018, 12 recours hiérarchiques, 6 saisines de des CAP locales et 2 saisines de la CAP nationale ; **pour une seule satisfaction totale**, la CAP nationale ne s'étant pas encore tenue !

Même s'il n'y a plus d'enjeu direct avec la suppression des réductions d'anciennetés, il est PRIMORDIAL d'être encore plus vigilant à l'ensemble des cadres du Compte-Rendu d'Entretien Professionnel (CREP). Ce dernier devient l'élément central qui guidera votre carrière :

- **Aptitude à exercer dans le corps supérieur**, déterminant pour la liste d'aptitude
- **Tableau synoptique et/ou réserve littéraire**, sanction possible pour les tableau d'avancement
- **Fonctions, objectifs, formation et acquis** pourront servir pour les mutations
- **Résultats** pourront influencer une éventuelle prime au mérite
- **Appréciation générale** : essentielle pour l'ensemble de ces points

La DGFIP souhaite également supprimer le recours en CAP nationale pourtant essentielle à un jugement délocalisé et plus neutre de votre dossier !

Alors au moment des entretiens professionnels de 2019, ne restez pas seul face à votre compte-rendu, contactez-nous et participez à nos HMI en amont de cet entretien !

Mise en place d'un contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication

Une offre de signature de convention de partenariat a été présentée par la division assiette de l'impôt et missions foncières à 5 études notariales dépendant des SPFE d'Arras 1, Béthune 1 et Boulogne sur mer 1.

Les études notariales s'engagent à établir des contrôles internes afin de garantir que les erreurs sont quasi inexistantes pour l'annotation du fichier immobilier en s'appuyant sur la grille de contrôle qualité proposée par l'administration.

Les SPFE s'engagent à mettre en place un enregistrement simplifié des actes effectués par cette procédure, à adapter les contrôles préalable à la publication des actes et à informer les études des anomalies rencontrées.

Du « gagnant-gagnant » d'après notre direction.

Une inquiétude de notre part quant à la qualité de notre fichier immobilier à l'avenir :

- que les notaires maîtrisent la rédaction de leurs actes nous n'en doutons pas
- que le retour des données structurées retranscrites dans téléactes ne soit pas des plus fidèles nos services en on a bien conscience. Les états descriptifs retranscrits dans téléactes sont souvent erronés et ça les notaires n'y peuvent rien.

Aussi, passer, après un mois ou 2 d'essai, de 18 points actuellement contrôlés par les agents des SPF à un maximum de 6 nous questionne sur la dangerosité de cette réforme !

La mission de contrôle des actes effectuée par les SPF est une mission fondamentale, si demain, nous supprimons une grande partie de cette mission, le développement de ces conventions de contrôle allégé nous inquiète quant à l'avenir des SPF et de leurs agents. D'autant que début 2019, rappelons que le fichier immobilier sera ouvert aux notaires qui pourront le consulter sans notre intervention pour leurs demandes de réquisitions !

La Direction ne voit dans la mise en place d'un contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication qu'une simplification des missions des SPF, à l'instar de la mise en œuvre du « Contrôle Hiérarchisé de la Dépense » dans les Trésoreries, en se voulant rassurant quant aux suites données à ce « balbutiement » : **« si la qualité des actes n'est pas satisfaisante il ne faudra pas donner suite ».**

Nous avons bien entendu l'avis de notre Direction locale sur ce sujet mais la Direction générale jouera-t-elle le jeu en laissant au local la possibilité de freiner sa marche en avant des réformes ?!

Enfin, à notre directeur de conclure qu'« on ne transfère des missions pour pouvoir supprimer des emplois, mais c'est parce qu'on souffre d'une baisse continue de nos effectifs qu'il faut qu'on s'adapte ! »

Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours

- *Volontaires du service civique 2018*

Suite à la note du 20 juillet 2018, la durée des contrats des volontaires du service civique est modulée selon les périodes de recrutement. Une vague principale d'engagement sera organisée de début octobre à début juillet avec des contrats signés pour une durée de 9 mois. Une vague complémentaire pourra être effectuée en prévision de la campagne déclarative avec des contrats signés pour une durée de 6 mois.

Pour la 1ère vague, la DDFIP du Pas de Calais a accueilli 9 volontaires pour des contrats de 8 mois.

Pour la 2ème vague, 8 volontaires ont été accueilli pour des contrats de 9 mois.

Nous avons souhaité que soit rappelé aux chefs de service les activités pouvant être confiées aux volontaires des services civiques dans le cadre de l'accompagnement des usagers.

Le paragraphe 3 de cette note est relativement clair : **« les volontaires en raison de de leur statut ne peuvent se voir confier les tâches suivantes : la substitution aux agents dans la prise en charge de l'accueil physique des usagers pour le renseignement fiscal (...) »**

Les services civiques ne doivent pas pallier le manque d'effectifs.

Un autre point d'achoppement entre OS et Direction : leur vision de « seul à la banque d'accueil » et la notre : la Direction nous a dans un premier temps rassurés : un volontaire de service civique ne doit pas se retrouver seul à la borne d'accueil ». Mais qu'entend la Direction pas « seul » : si un volontaire de service civique se trouve à la banque d'accueil au côté d'un agent des finances publiques assis sur un autre poste de travail de cette banque d'accueil c'est bon aussi ! Évidemment puisqu'il peut compter sur l'appui et le soutien du collègue « DGFIP » !

Moins évident que ce dernier soit en réelle capacité de pouvoir immédiatement venir aider le volontaire quand les contribuables se suivent à un rythme soutenu.

Moins évident que la réponse tardive faite au contribuable, parce que le volontaire de service civique (et c'est bien normal) attend de l'aide de son collègue au guichet d'à côté, n'envenime pas les choses.

Et ça c'est quand nos guichets ne sont pas séparés d'une vitre ou éloignés !

- Apprentissage

Depuis 2015, la DDFIP du Pas de Calais a permis à 8 étudiants de travailler 3 jours par semaine.

Pour 2018, 3 apprentis ont été recrutés et affectés au SIE de Lens, SIP de Lens Sud et SIE d'Arras.

La note du bureau RH1C permet également de confier aux volontaires de contribuer à l'instruction civique et à l'engagement des jeunes en milieu scolaire, en échangeant sur l'impôt et la participation des citoyens aux dépenses publiques. Une mission importante pour la compréhension du rôle de l'État et de ses valeurs républicaines par des interventions à l'extérieur (universités, lycées, collèges...).

Nous pensons que permettre à nos apprentis de présenter notre administration pourrait être plus valorisant pour eux.

Un agent des finances publiques a un statut particulier lui conférant des droits et des devoirs, perçoit une rémunération assise sur ce statut et sur sa technicité, et a suivi toutes les formations (initiale et continue) nécessaires à un exercice serein de leur mission.

Questions diverses

*CSRH

Installation des agents, formation, calendrier, exercice des missions jusqu'à la mise en place réelle au 1er janvier

Le CSRH entrera en fonction le 19/11/2018. Pour rappel, le SIA sera le contact pour les agents qui auront des questions d'ordre général. Le CSRH n'a pas de contact avec les agents. Il est composé de 4 secteurs et chaque agent s'occupera d'un portefeuille alphabétique. Par secteur, il y aura un référent paye.

Concernant la gestion de votre dossier personnel, c'est le Service RH de Direction (SRHD) qui sera votre interlocuteur. 4 collègues pour près de 1500 agents !

*Recrutement des vacataires : comment ces recrutements sont mis à la connaissance des agents

Une note est adressée aux responsables de service du département leur indiquant notamment le nombre de crédit alloué pour l'année avec une affiche pour information sur le site.

Pour 2018, cette note a été transmise le 15/02/2018.

A notre demande, une publication sur Ulysse 62 sera effectuée pour les prochains recrutements comme cela l'est dans le Nord ou l'a été dans le Pas-de-Calais dans le passé.

*Déménagement de la trésorerie d'Arras CH

Il est fixé à la 1ère semaine de février 2019. La Direction nous a informé qu'elle retournerait prochainement sur place pour expliquer aux agents les modalités du déménagement.

*Point travaux trésorerie de Lens CH

L'ensemble des agents de la Trésorerie de Lens CH qui travaillent dans des conditions plus que dégradées depuis des années.

Les travaux sont prévus la 1ère quinzaine de décembre 2018. Un engagement a été pris avec le Centre Hospitalier et un point sera fait après les travaux effectués. Une relance concernant les sols sera effectuée.

*Arbre de Noël 2018 : autorisation d'absence et chèque cadeau dématérialisé

C'est une autorisation d'absence sous la forme d'**un crédit de 5 heures** qui est donc accordé à la demande de Solidaires Finances Publiques (qui accessoirement demandait la journée entière).

Le système des chèques cadeaux dématérialisés se met en place, la commande est lancée et un mail devrait être reçu par les agents dans une dizaine de jours.

Suite au CTL, le concours de dessin est clôt, vous aurez bientôt connaissance des heureux lauréats et vous devriez **recevoir le 26 novembre un mail du prestataire pour les chèques cadeaux dématérialisés** (attention a vos SPAM).

*Congés de fin d'année- début 2019

Suite à la mise en place du PAS, tout le monde doit être sur le pont. Un message du directeur sera transmis aux responsables des SIP et SIP-E en « sachant compter sur le professionnalisme et le sens du service public de leurs collaborateurs ».

Vos élu.e.s **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Delphine FACON, Laurence MOUTIN-LUYAT
Pascal PEIREIRA
Marine CAILLERET, Philippe LESTIENNE (expert.e.s)



A compter du 29 novembre, débiteront les élections professionnelles :



Vous participerez jusqu'à 5 scrutins,



CAPL, CTL, CAPN, CTR



CTM

Nous comptons sur votre participation massive au vote !